NR21

Société Anonyme Capital Social : 2.682.608 Euros Siège Social : 176 - 178 rue d'Estienne d'Orves 92700 COLOMBES

R.C.S. NANTERRE B 389 065 152

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUILLET 2017

L'An Deux Mil Dix Sept et le 21 juillet à 11 heures, le conseil d'administration de la société NR21 s'est réuni au siège social, sur la convocation faite par son Président et mentionnant l'ordre du jour suivant :

. Délégation de pouvoir au conseil d'administration consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2017, à l'effet de fixer les modalités de souscription complémentaire à l'augmentation de capital.

Il résulte du registre de présence signé par les administrateurs à leur entrée en séance, que sont présents :

- . Monsieur Lionel RAINFRAY, Président
- . Monsieur Jean-Louis PARIENTE.

Monsieur le Président constate et déclare que plus de la moitié des administrateurs sont présents et qu'ainsi le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que par assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2017, il avait été décidé la réduction du capital social d'un montant de 2.682.608 euros, par imputation à due concurrence sur les pertes de la société et annulation des actions, pour le porter à zéro sous condition suspensive de la réalisation d'une augmentation de capital de 37.128 euros, par création d'actions nouvelles de numéraire et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.

L'assemblée générale avait également conféré au Conseil d'Administration pouvoirs de réaliser la réduction de capital à concurrence de 2.682.608 euros, le ramenant à zéro euro, et l'augmentation de capital de 37.128 euros et en constater leurs caractères définitifs.

A chaque action était attaché un droit préférentiel de souscription non coté.

Une première période de souscription, du 25 avril au 16 mai 2017, avait permis de constater que 853 504 actions appartenant aux fondateurs avaient été souscrites.

En l'absence d'avis publié par Euronext, et conscient du fait que l'information n'ait pas été suffisante auprès des actionnaires minoritaires, après en avoir délibéré, le conseil décide, conformément à la délégation de pouvoirs octroyée

par la sixième résolution de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2017:

- . D'ouvrir une nouvelle période de souscription du 16 au 21 août 2017 concernant les 472 490 actions appartenant aux minoritaires auxquelles un nombre de droits de souscription équivalent est attaché
- . De fixer le lieu de souscription au siège social de la société.

L'augmentation de capital s'élève à la somme de 37.128 euros par la création et l'émission de 1.325 994 actions de 0,028 euros chacune de numéraire, libérées de la totalité de leur montant nominal, les 15 310 actions d'auto contrôle ayant été déduites du total des actions.

Les souscriptions sont libérées, soit au moyen de versements en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les actionnaires disposent d'un droit de souscription à titre irréductible donnant le droit de souscrire à une action nouvelle pour une action ancienne.

Les actionnaires pourront renoncer à titre individuel à leur droit de souscription dans les conditions prévues par la loi. Si cette renonciation est effectuée au profit de personnes dénommées, elle doit être faite dans les conditions et sous les réserves prévues aux statuts pour les cessions d'actions.

Les titulaires de droit de souscription pourront souscrire à titre irréductible à une action nouvelle pour un droit de souscription.

Les titulaires de droits de souscription bénéficieront en outre d'un droit de souscription à titre réductible. Les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

A l'issue de la période de souscription, un avis sera publié par Euronext sur le résultat de l'augmentation de capital et sur l'admission des actions. La fin d'exercice des droits préférentiels de souscription est fixée au 19 août 2017.

Les actions anciennes (code ISIN FR 004166155) seront radiées, puis auront lieu le paiement et la cotation des nouvelles actions (code ISIN FR 13262425°

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président

Un Administrateur